

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 5

Artikel: Une délégation en Russie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle fédération, qui comprend ainsi les maçons et manœuvres, les peintres et plâtriers, les ouvriers de la pierre et de la céramique et les charpentiers, groupera une quinzaine de mille membres et prendra d'emblée une place en vue dans l'Union syndicale suisse.

Ch. Schürch.



Une délégation en Russie

Le prolétariat de l'Europe occidentale est hautement intéressé à la situation de la Russie, et cependant, il n'y a peut-être pas de pays dont la vie et les conditions économiques soient autant ignorées que celles de ce grand peuple. Selon la couleur politique, la presse de l'Europe occidentale les dépeint en rouge ou en noir. Il est impossible de juger d'après ces exposés contradictoires. On s'efforce, particulièrement dans les journaux bourgeois, de discréditer les institutions créées par les bolchévistes et on présente le pays comme se trouvant dans une profonde dissolution économique. Il est cependant remarquable que le règne des bolchévistes dure déjà depuis trois ans, et que les gouvernants actuels de la Russie ont vaincu jusqu'à présent tous leurs adversaires.

Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant si la classe ouvrière désire ardemment connaître de visu la situation de la Russie. Comme il est impossible aux ouvriers de rendre eux-mêmes visite à Lénine et à Trotzki, le vœu fut exprimé d'envoyer au moins une délégation en Russie, composée de camarades dans lesquels on a confiance et qui pourraient apprécier objectivement la situation qu'ils trouveront.

La conférence des unions ouvrières, du 29 février à Olten, chargea le comité de l'Union syndicale d'examiner la question de l'envoi d'une délégation, les possibilités de voyage, d'établir un programme et de présenter un rapport à ce sujet. La question des frais étant, il est vrai, la bien plus importante. On devait essayer d'intéresser à ce projet le Parti et éventuellement l'Union suisse des sociétés coopératives.

Entre temps, le comité de l'U.S.I. a décidé d'envoyer une délégation en Russie dans le même but.

Le nouveau Bureau international du travail veut à son tour envoyer une délégation. La lettre suivante nous est parvenue du bureau de l'U.S.I.:

Chers camarades,

Lors de la séance du conseil d'administration du Bureau international du travail de la Société des Nations, qui eut lieu au mois de janvier à Paris, il fut décidé, sur la proposition du représentant du gouvernement polonais, Sokal, et avec l'appui des délégués ouvriers, de faire dans le plus bref délai une enquête sur la situation économique de la Russie.

Il résulte de la discussion de cette proposition que différentes difficultés s'opposent à son exécution et qu'il serait désirable de se mettre en relation avec le Conseil supérieur de la Société des Nations pour s'assurer de sa collaboration.

Le directeur du Bureau du travail, Albert Thomas, fut chargé pour cette raison d'engager des pourparlers avec le Conseil supérieur. La conférence du conseil d'administration, convoquée pour le mois de mars à Londres, devait prendre des décisions définitives.

Il a été décidé:

1. Une commission d'enquête sera envoyée dans le plus bref délai possible en Russie. Elle doit se composer de 15 membres, dont 5 seront désignés par les gouvernements, 5 par les groupements patronaux et 5 par les groupements ouvriers.

2. Un patron et un ouvrier seront nommés qui, sur la demande du Conseil supérieur, se joindront à la commission d'enquête politique qui sera chargée par le Conseil supérieur de se rendre en Russie.

Le conseil d'administration se déclara d'accord de désigner les deux personnes mentionnées sous chiffre 2 et nomma le patron Anton Carlsund, de Suède, et notre ami Stuart Bunning, d'Angleterre, à la condition que les deux personnes nommées ne seraient pas simultanément membres de la commission d'enquête pour la Russie désignée par le Bureau du travail.

Pour ce qui concerne les personnes mentionnées sous chiffre 1, le groupe des délégués ouvriers nomma les camarades suivants: nos amis Baeck (Belgique), Sassenbach (Allemagne), Dumoulin (France), Baldesi (Italie), et Ole Lian (Norvège). Chaque délégué a cependant le droit de s'adjoindre deux experts techniques, dont l'un fera en même temps les fonctions de secrétaire. Notre groupe ouvrier décida à Londres d'interpréter cette disposition de telle sorte que le groupe des représentants ouvriers nommerait lui-même l'un des experts techniques, tandis que le second, qui devra participer à la délégation comme secrétaire, serait nommé par le délégué même. Furent désignés comme experts techniques: Dürr (Suisse), Tayerle (Tchéco-Slovaquie), Caballero (Espagne), Domes (Autriche), et Martel (Canada).

Nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire pour que les délégués, respectivement les experts techniques acceptent les fonctions qui leur sont réparties et participent à la commission d'enquête. Si vous préférez nommer d'autres personnes à la place de celles proposées, vous êtes naturellement entièrement libres. Nous avons été obligés de prendre nos décisions dans le délai de quelques jours et nous avons tenu compte, dans la nomination des personnes, autant que possible des intérêts des organisations qui entrent en considération dans cette affaire.

Comme la commission d'enquête devra entreprendre son voyage le plus rapidement possible et que, par conséquent, il faut que les passeports soient procurés avec la plus grande hâte, nous vous invitons de nous informer ainsi que le directeur du Bureau international du travail, Albert Thomas, Seaborne Place 7, Londres, si vous êtes d'accord avec les personnes proposées et, si ce n'est pas le cas, nous aviser des noms des personnes que vous avez désignées. Veuillez nous donner simultanément connaissance du nom de l'expert technique qui devra accompagner le délégué.

Les frais de l'enquête sont entièrement à la charge de la Société des Nations, si bien qu'aucune charge financière ne vous incombera.

La séance de la commission du 17 avril s'est occupée de la teneur de cette lettre. Il est clair que cette délégation ne peut remplacer une délégation entièrement nommée par les ouvriers mêmes. Il est cependant à craindre que si les travailleurs renoncent à participer à cette mission, ils n'aient aucun contrôle sur les rapports présentés par les représentants des gouvernements et des patrons, et il faudrait, par conséquent, s'attendre à des comptes rendus fort partiels. La commission décida donc, avec une grande majorité, de prendre part à cette mission du Bureau international du travail, à la condition que les fédérations syndicales russes soient aussi d'accord avec elle. On s'informerait à cet égard en Russie.

Entre temps, on devra continuer les travaux préliminaires pour l'envoi d'une délégation suisse en Russie.

Un très long questionnaire a été établi pour les travaux de la mission du Bureau international du travail, nous n'en pouvons donner ici que les grandes lignes:

I. *Contrôle de l'Etat pour la protection des travailleurs; législation ouvrière*: questions générales, heures de travail, salaires, travail des femmes et des enfants, industries dangereuses et insalubres, chômage, inspection du travail.

II. *Prévoyance sociale*: questions générales, organisations financières, initiative privée, statistiques sociales.

III. *Liberté du travail*: contrat de travail, obligation du travail, droit de grève, sanctions.

IV. *Liberté d'association, syndicats*: formations d'associations, contrôle des associations, situation des associations dans l'Etat, sanctions.

V. *Rapports entre l'Etat et l'industrie*: contrôle de l'Etat, personnel administratif et technique, travailleurs, patrons, contrôle sur les industries non nationalisées.

VI. *Situation matérielle de la classe ouvrière*: ravitaillement, coopératives, habitation, hygiène, enseignement.

VII. *Travail agricole*: réformes agraires, salaires agricoles, rapports entre les ouvriers et les paysans.

VIII. *Résultats matériels du régime bolchéviste*.

IX. *Résultats moraux*.

La commission syndicale a accepté la nomination du camarade Dürr comme expert dans cette délégation. D'après des informations reçues, cette délégation partira vers la fin du mois de mai, et on prévoit que le voyage durera deux à trois mois.



Le mouvement en faveur des 48 heures dans l'industrie suisse du bâtiment

La lutte pour la semaine de 48 heures qui s'est terminée en septembre 1919 par une convention conclue entre les organisations ouvrières et patronales, selon laquelle la semaine de 48 heures serait, il est vrai, appliquée dès le 1er octobre 1919, mais que de nouvelles négociations auraient lieu pour fixer le temps de travail de 1920 — ces pourparlers n'ont pas été engagés —, a été reprise après Pâques avec la plus grande vigueur sur toute la ligne, toute entente ayant échoué devant l'obstination des entrepreneurs du bâtiment.

Les grandes dimensions de cette lutte engagèrent le comité de l'Union syndicale à inviter les représentants des fédérations syndicales et des Unions ouvrières à participer à une conférence, le samedi 17 avril, dans le but de prendre position à l'égard de ce mouvement. Le résultat de la discussion est exprimé dans la résolution suivante:

«La conférence de la commission syndicale et des représentants des Unions ouvrières se déclare solidaire avec les ouvriers du bâtiment dans leur lutte pour la semaine de 48 heures contre les entrepreneurs du bâtiment.

Elle renvoie à ce sujet non seulement aux décisions du congrès extraordinaire de l'Union syndicale de 1919 et aux assurances données par les autorités fédérales lors des débats sur la loi sur le temps de travail des ouvriers soumis à la loi sur les fabriques, mais aussi aux décisions de la Conférence internationale du travail de Washington, qui sont aussi valables pour la Suisse.

La conférence prend connaissance avec indignation du fait que la Suisse est l'un des rares pays dans lesquels les ouvriers sont obligés de mener la lutte contre les efforts des autorités et des patrons qui veulent rendre illusoire la réduction du temps de travail.

La conférence proteste énergiquement contre le fait que le Conseil fédéral appuie les efforts réactionnaires des entrepreneurs en bâtiment en ouvrant les frontières dans le but d'attirer des jaunes. Elle exige que les autorités maintiennent au moins leur neutralité dans ce conflit, surtout en considération des engagements internationaux pris par le Conseil fédéral dans la question du temps de travail.

La classe ouvrière organisée déclare que la lutte des ouvriers du bâtiment est sa propre lutte. Elle n'hésitera devant aucun sacrifice pour faire triompher cette revendication.

Les comités centraux doivent immédiatement mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à cette lutte. Les membres de toutes les fédérations sont invités à sacrifier le salaire d'une journée de travail pour soutenir cette lutte, chaque fédération est libre de fixer le mode de perception de cette cotisation extraordinaire.

Dans l'intérêt de l'exécution uniforme de cette décision, toutes souscriptions volontaires des unions locales doivent être évitées et tout l'argent doit être remis au comité de l'Union syndicale suisse qui procédera à sa répartition.

Vive la solidarité!»

Une instruction spéciale a été envoyée aux organisations participantes au sujet de l'exécution de cette action de secours.

Les ouvriers organisés sont hautement intéressés à cette lutte des ouvriers du bâtiment; ils feront par conséquent tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'elle se termine par un succès.



A l'Union syndicale internationale

La première réunion du comité exécutif.

La première réunion du comité exécutif de l'Union Syndicale Internationale fut tenue à Amsterdam les 8, 9 et 10 avril 1920 dans le bâtiment de l'Union, 61 Vondelstraat. Etaient présents: W. A. Appleton (Angleterre), L. Jouhaux (France), C. Mertens (Belgique), K. Dürr (Suisse), G. Dumoulin (France), O. Lian (Norvège), R. Tayerle (Tchéco-Slovaquie), J. B. Williams (Angleterre) et les deux secrétaires E. Fimmen et J. Oudegeest.

Fr. Z. Caballero (Espagne) fit savoir qu'il était empêché d'assister à la réunion; C. Legien (Allemagne) et Baldesi (Italie) n'avaient pas reçu leur visa à temps.

On resta sans nouvelles de S. Gompers.

Dans son discours d'ouverture, le président W. A. Appleton remémora entre autres les deux actions menées par l'Union syndicale internationale et qui furent couronnées d'un plein succès c'est-à-dire: primo l'admission de tous les pays à la conférence internationale du travail à Washington ainsi que les résultats obtenus à ce congrès, secundo le mouvement de secours international en faveur des ouvriers syndiqués.

Après quoi on passa à la discussion du rapport de l'activité présenté par le Bureau, rapport qui fut approuvé.

Conférence à Washington.

Concernant la conférence deux motions furent adoptées, la première où fut approuvé l'attitude et l'activité du bureau à Washington, et la seconde où fut exprimé l'opportunité qu'il y aurait à ce que les délégués ouvriers au Bureau International du Travail se placent à un point de vue conforme à celui de l'Union Syndicale Internationale afin d'assurer l'unité parfaite d'action des délégués ouvriers.